

Carte 15 : Sites inscrits, sites classés et sites patrimoniaux remarquables dans l'aire d'étude éloignée.

3.2.2.3 Les sites patrimoniaux remarquables

La loi LCAP (loi relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine) du 07/07/2016 prévoit la mise en place du dispositif des sites patrimoniaux remarquables.

«Sont classés au titre des sites patrimoniaux remarquables les villes, villages ou quartiers dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présente, au point de vue historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public. Peuvent être classés, au même titre, les espaces ruraux et les paysages qui forment avec ces villes, villages ou quartiers un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à leur conservation ou à leur mise en valeur ».

À l'égal de la protection au titre des abords, il s'agit d'une servitude d'utilité publique. Ce nouveau classement se substitue à un certain nombre de dispositifs existants : les secteurs sauvegardés, les zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) et les aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP). Tous ces secteurs identifiés comme des sites à enjeux patrimoniaux deviennent de plein droit des sites patrimoniaux remarquables.

Leur protection obéit au même régime que pour les espaces protégés au titre des abords.

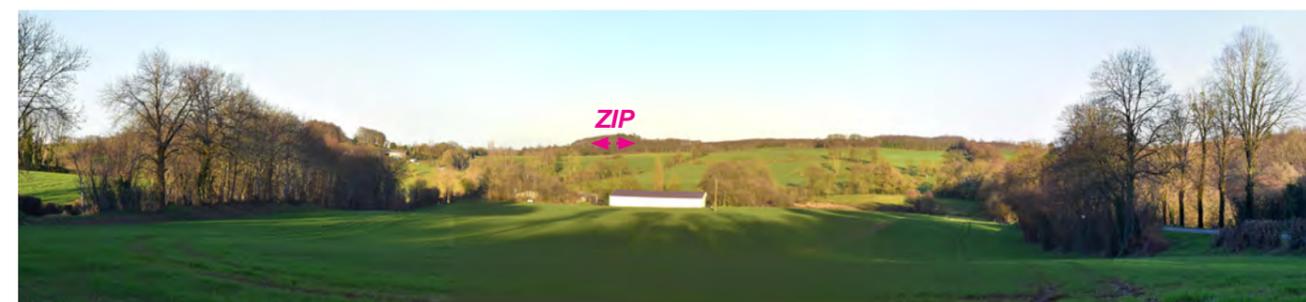
On dénombre un site patrimonial remarquable dans le périmètre d'étude : la ZPPAUP de Pouzauges dans l'AEE.

SPR de Pouzauges

Au gré des siècles, le bourg de Pouzauges s'est développé autour de son château, importante forteresse au Moyen Âge. Lors de la Guerre de 100 ans, du fait de sa situation stratégique en Bas Poitou, il passe successivement aux mains des français ou des anglais, selon l'intérêt du moment. L'édifice sera réaménagé au XVIème siècle, mais délaissé par la suite. La ville a été relativement épargnée par les Guerres de Vendée, ce qui permet de préserver son patrimoine bâti. Au XIXème siècle, la ville poursuit son développement grâce aux importantes foires qui y étaient organisées.

Les deux secteurs principaux du SPR concernent le centre-bourg autour du château, et les abords du quartier du Vieux Pouzauges. **L'enjeu est modéré.**

La majorité des secteurs concernés se trouve sur le versant sud-ouest : la ZIP est totalement masquée par le relief. Un secteur ponctuel, au lieu-dit Le Coteau au bord de la D960b, se situe sur le versant nord-est, exposé à la ZIP, mais celle-ci reste imperceptible du fait de la végétation. **La sensibilité est nulle.**



Photographie 42 : ZIP masquée depuis le secteur est du SPR de Pouzauges, au lieu-dit Le Coteau.

| INVENTAIRE DES SITES PROTÉGÉS ET DES SITES PATRIMONIAUX REMARQUABLES DE L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE | | | | | | | | |
|---|-----------|-------------------|------------|--------|---|-------------|------------------------|--|
| Départ. | Commune | Nom | Protection | Enjeu | Commentaire | Sensibilité | Distance à la ZIP (km) | |
| 79 | Mauléon | Rochers du Pyrôme | Classé | Modéré | Bien que des visibilités théoriques de la ZIP soient possibles depuis le site et ses abords, du fait de sa situation sur une butte, celles-ci sont en réalité limitées par la végétation distante. De plus, le contexte boisé autour des rochers réduit fortement les perceptions. | Très faible | 17 | |
| 86 | Pouzauges | SPR de Pouzauges | ZPPAUP | Modéré | La majorité des secteurs concernés se trouve sur le versant sud-ouest : la ZIP est totalement masquée par le relief. Un secteur ponctuel, au lieu-dit Le Coteau au bord de la D960b, se situe sur le versant nord-est, exposé à la ZIP, mais celle-ci reste imperceptible du fait de la végétation. | Nulle | 17,5 | |

Tableau 4 : Inventaire des sites protégés et des sites patrimoniaux remarquables de l'aire d'étude éloignée.

3.2.3 Le contexte touristique

Activités en lien direct avec les paysages et le patrimoine, le tourisme et l'usage récréatif des lieux sont étudiés. Les lieux et espaces qui bénéficient d'une plus grande fréquentation sont listés et analysés. Cet inventaire doit être fait à double titre :

- Dans un premier temps, pour déterminer les perceptions sociales et l'attraction des lieux déjà reconnus par une protection et un inventaire (monument historique, patrimoine UNESCO, site emblématique, etc.)
- et pour inventorier des lieux qui, même s'ils ne bénéficient pas de protection ou de reconnaissance spécifique, sont attractifs pour des observateurs potentiels du paysage.

Cet inventaire permet de retrouver, en plus du patrimoine répertorié et protégé qui attire de nombreux touristes, différents sites et circuits touristiques dans l'aire d'étude globale.

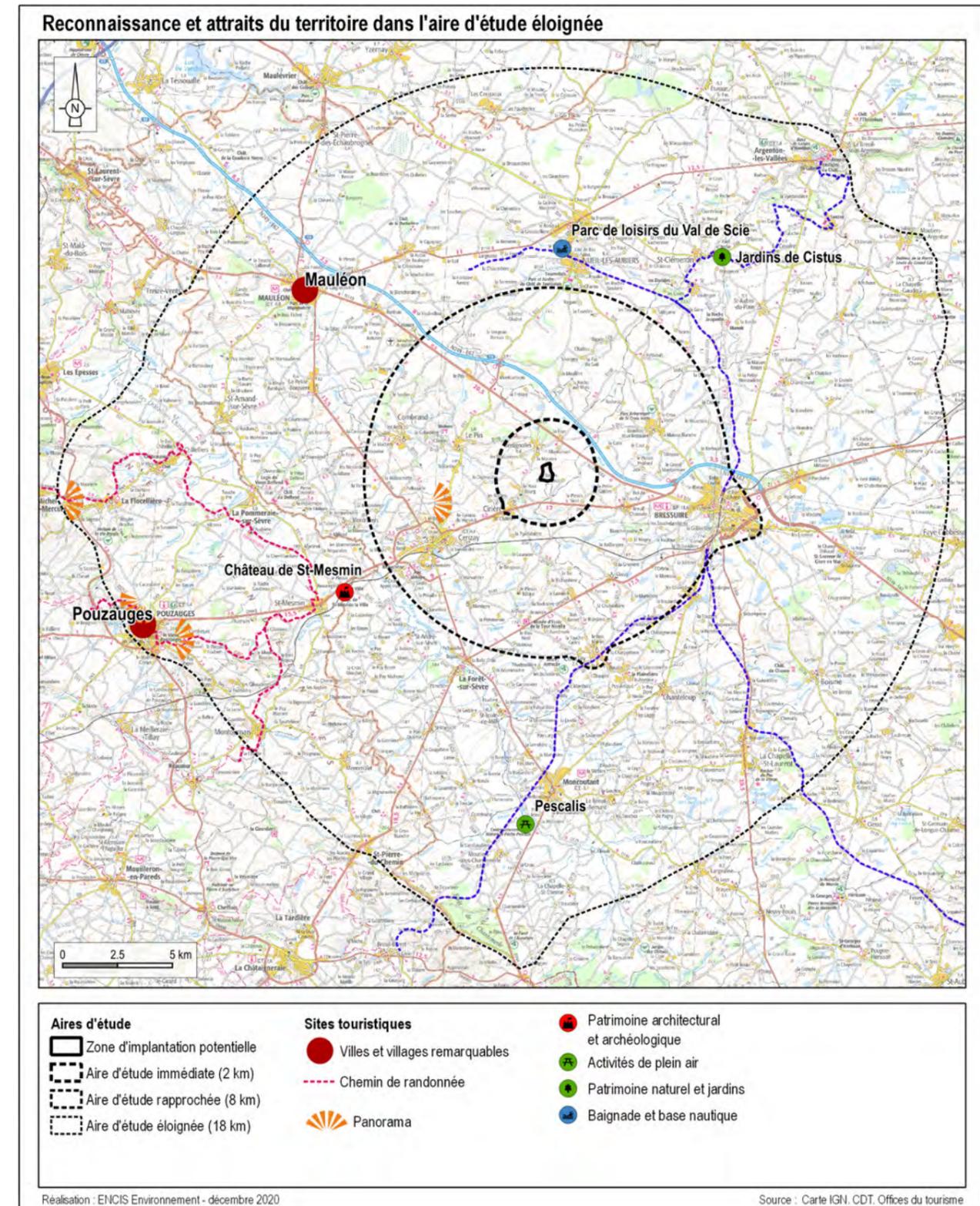
3.2.3.1 Description générale

Le département des Deux-Sèvres, n'est pas le plus attractif de la région, ne possédant pas de littoral. L'intérêt touristique majeur y est lié à la présence du Marais-Poitevin avec son PNR, au sud du département. En Vendée, le parc du Puy du Fou constitue le principal pôle touristique : sa renommée est très importante (situé à plus de 24 km de la ZIP, il ne présente pas de visibilités dans sa direction), et il attire un nombre important de visiteurs dans la région.

Sur le territoire étudié, le tourisme est relativement peu développé, mais bénéficie néanmoins de cette influence (de nombreux hébergements mettent ainsi en avant leur proximité au parc du Puy du Fou).

Les sites touristiques reconnus du périmètre d'étude sont les bourgs patrimoniaux de Pouzauges et Mauléon (Petites Cités de Caractère), le château de St-Mesmin, et deux sites de loisirs.

Les itinéraires de découverte sont également assez peu nombreux, puisqu'un seul itinéraire de Grande Randonnée (la « Boucle des Puy » du GR de Pays de Pouzauges) parcourt l'AEE. Plus récemment, le réseau des voies vertes s'est développé, avec l'aménagement de plusieurs voies ferrées désaffectées : la partie est de l'AEE, autour de Bressuire, bénéficie ainsi d'un réseau cyclable important.



Carte 16 : Sites touristiques de l'aire d'étude éloignée.

3.2.3.2 Description des sites touristiques présentant des enjeux forts ou des sensibilités faibles à minima

L'ensemble des sites touristiques est listé et décrit dans le tableau page suivante. Néanmoins, dans ce chapitre, nous décrivons plus précisément les éléments présentant des enjeux forts ou des sensibilités faibles à minima.

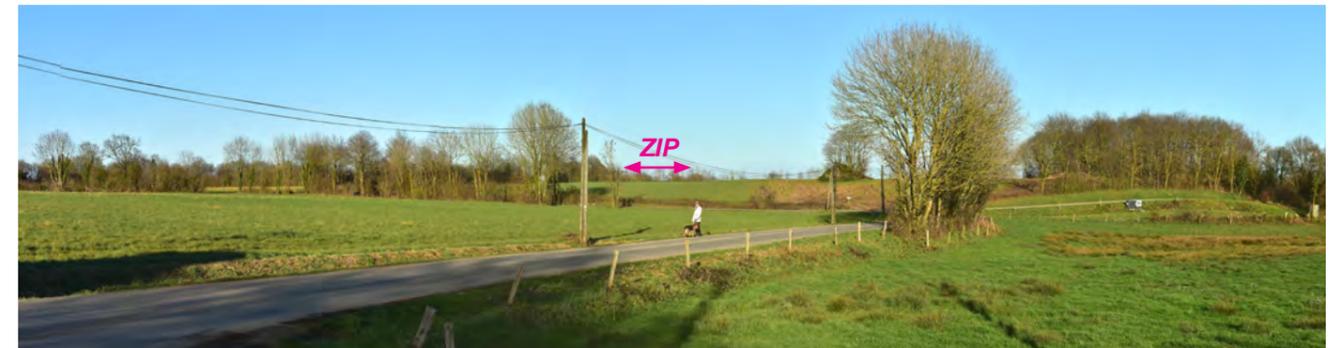
Notons que **le château de St-Mesmin**, ainsi que **le bourg de Pouzauges** sont également des sites patrimoniaux protégés à différents titres. Ils sont décrits et leurs sensibilités sont étudiées au chapitre 3.2.2. **Pour rappel, ces sites présentent respectivement des enjeux fort et modéré, et leurs sensibilités sont faible et nulle.**

Parmi les autres sites de l'aire d'étude éloignée, aucun ne présente un enjeu fort, et un seul présente une sensibilité faible.

La Voie Verte 2 - Bressuire à Nueil-Les-Aubiers

Empruntant le tracé de l'ancienne ligne SNCF Bressuire – Nueil-les-Aubiers, sur une quinzaine de kilomètres, la Voie Verte permet de découvrir d'anciens bâtiments et infrastructures ferroviaires (gares, ponts-rails...), témoins de cette activité. Permettant de découvrir les paysages du Bocage bressuirais, elle suit les vallons des rivières l'Argent et le Dolo, qu'elle surplombe dans sa partie sud. **L'enjeu de cet élément est faible.**

Si la topographie permet régulièrement des visibilitées vers la ZIP, la végétation dense et des talus bordant l'ancienne voie ferrée tendent souvent à refermer les perceptions. Au vu de la proximité de l'AER, la ZIP se révèle davantage à l'horizon au gré de ces ouvertures. **La sensibilité est faible.**



Photographie 43 : Depuis certains tronçons du GRP de Pouzauges - Boucle des Puys, des vues s'ouvrent en direction de la ZIP, souvent filtrée par la végétation, comme ici depuis le sud-ouest de St-Mesmin.



Photographie 44 : Depuis les hauteurs du coteau ouest du Dolo, entre Bressuire et Voultegon, la Voie verte 2 permet de percevoir la ZIP, souvent partiellement filtrée par la végétation.

| INVENTAIRE DES SITES TOURISTIQUES DE L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE | | | | | | | | |
|--|--|--|---------------------------|------------|--------|--|-------------|------------------------|
| Départ. | Commune | Nom | Type | Protection | Enjeu | Commentaire | Sensibilité | Distance à la ZIP (km) |
| 79 | Nueil-les-Aubiers | Parc de loisirs du Val de Scie | Baignade et base nautique | - | Modéré | La ZIP peut être visible à l'horizon depuis les parties nord du parc de loisirs. Depuis le bassin de baignade et ses abords, en revanche, la végétation du vallon de la Scie referme les perceptions. | Très faible | 9,8 |
| 79 | St-André-sur-Sèvre | Château de St-Mesmin | Patrimoine architectural | MH Classé | Fort | Visibilité potentielle de la ZIP depuis les hauteurs du donjon, et covisibilité potentielle depuis la RD960b à l'ouest du périmètre de protection. Distance et végétation atténuent ces perceptions. | Faible | 10,2 |
| 79 | Argentonnay | Jardins de Cistus | Jardins | - | Faible | Aucune visibilité de la ZIP du fait du relief et de la végétation. | Nulle | 12, |
| 79 | Moncoutant-sur-Sèvre | Pescalis | Activités de plein air | - | Modéré | Aucune visibilité de la ZIP du fait de la distance et de la végétation. | Nulle | 15,6 |
| 79 | Mauléon | Mauléon | Petite Cité de Caractère | - | Modéré | Visibilité potentielle de la ZIP très ponctuelle, depuis l'enceinte du château implanté sur une butte, mais atténuée par la distance | Très faible | 13 |
| 85 | Pouzauges | Pouzauges | Petite Cité de Caractère | SPR | Modéré | Le secteur patrimonial se trouve sur le versant sud-ouest : la ZIP est totalement masquée par le relief. | Nulle | 18,5 |
| 85 | Pouzauges ; Sèvremont ; St-Mesmin ; Montournais | GRP de Pouzauges - Boucle des Puys | Itinéraire pédestre | - | Modéré | Le relief des puys et la végétation bocagère tendent le plus souvent à refermer les vues vers l'est. Quelques tronçons présentent des vues ouvertes en direction de la ZIP, dont la prégnance visuelle reste souvent réduite au vu de la distance. | Très faible | 11,1 |
| 79 | Voulmentin ; Argentonnay | Vélo-route «La Vallée de l'Argenton» | Itinéraire cyclable | - | Faible | Plusieurs tronçons en crête ou en sommet de coteau permettent des perceptions distantes de la ZIP ; la végétation, proche ou lointaine, peut néanmoins jouer un rôle de masque selon les secteurs. | Très faible | 9,3 |
| 79 | Bressuire ; Chanteloup ; Boismé ; La Chapelle-St-Laurent | Voie Verte 1 - Parthenay à Bressuire | Itinéraire cyclable | - | Faible | Du fait du relief, mais aussi de la végétation dense et des talus bordant l'ancienne voie ferrée, les perceptions en direction de la ZIP restent très ponctuelles, et la végétation distante suffit alors le plus souvent à dissimuler cette dernière | Très faible | 7 |
| 79 | Bressuire ; Voulmentin ; Nueil-les-Aubiers ; Mauléon | Voie Verte 2 - Bressuire à Nueil-Les-Aubiers | Itinéraire cyclable | - | Faible | Si la topographie permet régulièrement des visibilités vers la ZIP, la végétation dense et des talus bordant l'ancienne voie ferrée tendent souvent à refermer les perceptions. Au vu de la proximité de l'AER, la ZIP se révèle davantage à l'horizon au gré de ces ouvertures. | Faible | 7 |
| 79 | Moncoutant-sur-Sèvre ; Courlay | Voie Verte 3 - Bressuire à Moutiers-sous-Chantemerle | Itinéraire cyclable | - | Faible | Du fait de la distance, mais aussi de la végétation dense et des talus bordant l'ancienne voie ferrée, les perceptions en direction de la ZIP restent très ponctuelles, et la végétation distante suffit alors le plus souvent à dissimuler cette dernière | Très faible | 7 |

Tableau 5 : Inventaire des sites touristiques de l'aire d'étude éloignée.

3.3 Les enjeux et sensibilités de l'aire rapprochée

L'aire d'étude rapprochée correspond à l'échelle de réflexion de la composition paysagère : le projet éolien s'y inscrira en globalité dans le paysage. Pour construire un projet cohérent, nous définirons préalablement les structures paysagères qui composent le territoire, les perceptions visuelles sensibles depuis les lieux de vie et les axes de circulation principaux et nous décrirons les éléments patrimoniaux, emblématiques et touristiques de cet espace.

L'aire d'étude rapprochée (AER) pertinente pour cette analyse est de 8 km autour de la ZIP.

3.3.1 L'analyse des structures paysagères

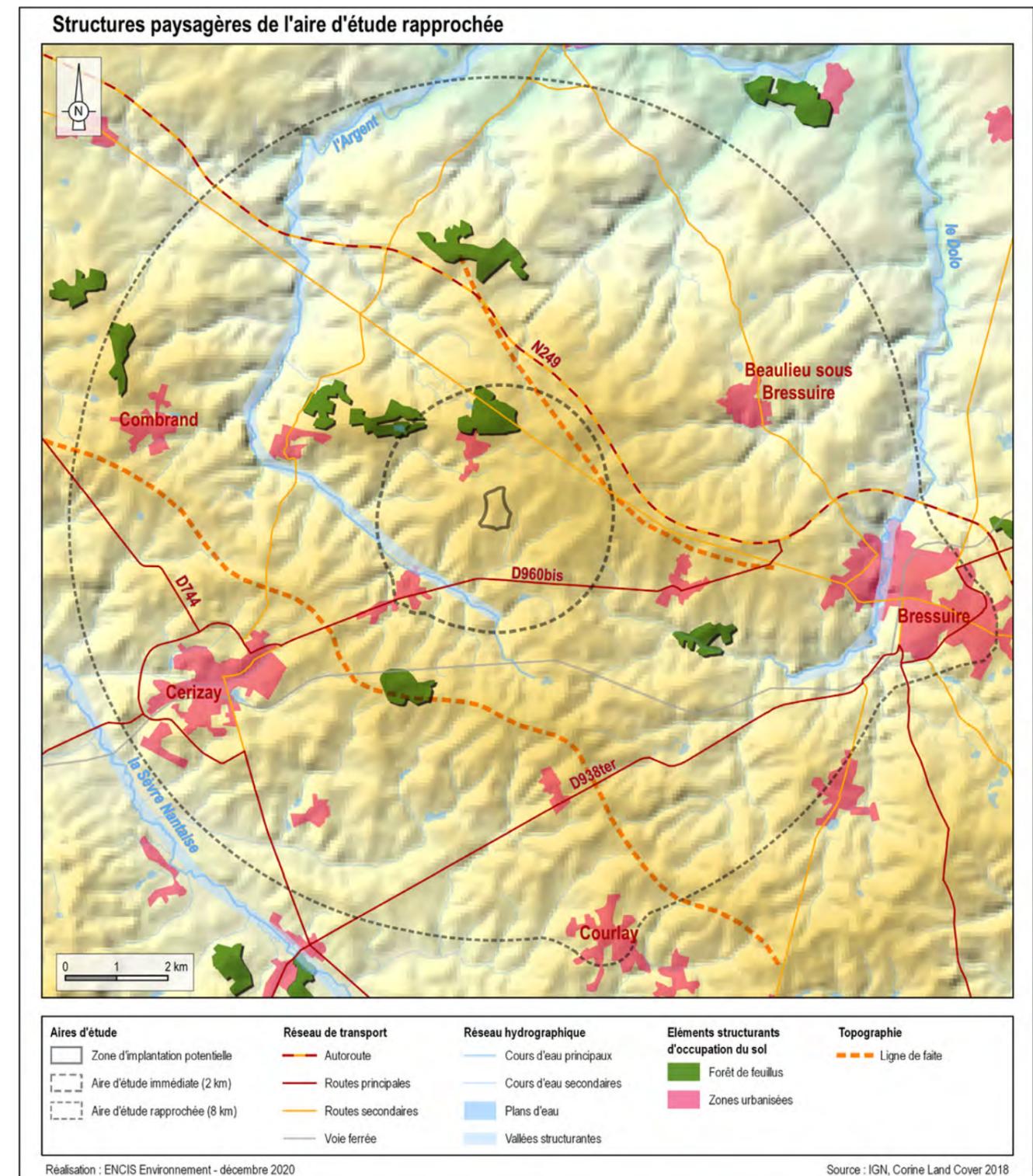
Le guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens (actualisations 2010 et 2016) définit les structures paysagères comme telles : « Les structures paysagères correspondent à des systèmes formés par des objets, éléments matériels du territoire considéré, les interrelations, matérielles ou immatérielles, qui les lient, et/ou leur perception par les populations. Ces structures paysagères constituent les traits caractéristiques d'un paysage : il s'agit par exemple de la configuration du relief, des haies, des masses végétales, etc. Elles participent au premier chef à l'identification et la caractérisation d'un paysage. ».

Le relief à l'échelle de l'AER est modelé par trois cours d'eau : la Sèvre Nantaise, qui longe sa limite sud-ouest, le Dolo, qui prend sa source à Bressuire avant s'écouler vers le nord, et l'Argent, qui parcourt l'AER depuis son centre vers le nord-ouest, avant de bifurquer vers l'est. Il en résulte une topographie ondulée en collines et vallons, structurée par deux lignes de faîtes correspondant aux interfluves : parallèles, elles suivent globalement une orientation sud-est / nord-ouest.

La ZIP et l'AEI s'inscrivent entre ces deux crêtes, sur le versant rive droite de la vallée de l'Argent.

Les terres sont occupées principalement par l'agriculture : parcelles labourées et prairies se côtoient au sein de paysages marqués par un bocage encore bien présent, et plus particulièrement aux abords des cours d'eau. Les boisements restent en revanche assez peu nombreux : quelques massifs forestiers de feuillus sont présents, principalement sur les hauteurs des collines.

Bressuire, à l'est, et Cerizay, à l'ouest, constituent deux pôles urbains importants. Le premier occupe largement la vallée du Dolo et s'étend progressivement sur les versants, constituant une large agglomération s'étirant sur environ 4 km d'est en ouest et 2,5 km du nord au sud. Le second est un peu moins étendu, couvrant un cercle d'un peu moins de 3 km de diamètre ; il occupe une position à mi-pente, sur le versant en rive droite de la Sèvre Nantaise.



Carte 17 : Structures paysagères de l'AER.